

## Compte rendu Réunion du Comité des Parties Prenantes

26 mars 2024

Léko a présenté les nouvelles obligations et échéances de la filière fusionnée et 4 sujets pour avis aux membres du Comité des Parties Prenantes (CPP).

### 1. Le soutien aux opérations de réemploi :

Léko a présenté la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens aux opérateurs du réemploi.

#### Vote pour avis sur la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens aux opérateurs du réemploi :

- Abstention (1)
- Approbation des autres membres (7)

Les critères d'éligibilité et d'attribution sont **adoptés à la majorité**.

### 2. Critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projet réemploi.

Léko a présenté la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projet réemploi.

#### Vote pour avis sur la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projet réemploi :

La liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projet réemploi a été **adopté à l'unanimité des membres présents** (8)

### **3. Appels à projet et critères auprès des Collectivités territoriales :**

Léko a soumis pour avis au Comité des parties prenantes les conditions d'éligibilité relatives aux appels à projet auprès des Collectivités territoriales et les modalités de financement.

**Les parties prenantes ont fait le choix de scinder le vote pour avis en deux :**

- Le vote relatif aux critères d'éligibilité et ;
- Le vote sur les modalités de financement.

#### **Vote pour avis sur les critères d'éligibilité :**

- **Abstention (1)**
- **Approbation des autres membres (7)**

Les critères d'éligibilité sont **adoptés à la majorité**.

#### **Vote pour avis sur les modalités de financement :**

- **Abstention en l'absence d'enveloppe précise (4)**
- **Approbation des autres membres (4)**

### **4. Composition et mandat des 3 Comités techniques :**

Léko a présenté la composition des comités techniques de l'éco-conception, du recyclage et du réemploi, en précisant que leur mandat s'étend sur toute la durée de l'agrément et est reconductible chaque année.

#### **Vote pour avis sur la composition et le mandat des 3 Comités techniques :**

Composition et mandat du Comité technique de l'éco-conception :

- **Adopté à l'unanimité des membres ayant voté (6)**

Composition et mandat du Comité technique du Comité technique du recyclage :

- **Abstention (1)**
- **Approbation des autres membres (5)**

La composition et le mandat du Comité technique du recyclage sont **adoptés à la majorité**.

Composition et mandat du Comité technique du réemploi :

- **Adopté à l'unanimité des membres ayant voté (6)**